



COMPTE RENDU CGT CSE CENTRAL des 1^{er} et 2 octobre 2025



Contestation de la dénonciation de l'accord collectif

Les organisations syndicales et les instances représentatives de tous les établissements de FTV ont décidé de contester en justice les conditions de la dénonciation de l'accord collectif par la direction.

Pour faire partie de la procédure, les élus du CSEC ont voté à l'unanimité une résolution [à lire ici](#).

Situation générale

La Présidente est revenue au préalable sur les attaques dont France Télévisions fait l'objet dans l'espace public. Un ciblage très partisan de la part de ceux qui prônent une privatisation de l'Audiovisuel Public. Un palier a été franchi avec l'instrumentalisation de la vidéo volée des journalistes P. Cohen et T. Legrand. La Présidente réaffirme que rien ne permet de dire que P. Cohen a manqué à ses obligations professionnelles, comme l'a confirmé le CHIPIP, instance indépendante de France Télévisions.

Le dénigrement systématique et mensonger à l'encontre de l'AVP par les médias de la sphère Bolloré, en particulier CNews et Europe 1, est contraire aux conventions signées par ces médias avec l'Arcom. Les chaînes d'opinion, radio ou TV, sont interdites en France et il devient nécessaire de contraindre ces médias à respecter leurs obligations.

France Télévisions a saisi l'Arcom avec Radio France sur ce dénigrement systématique. « *Nous sommes dans un débat existentiel pour l'Audiovisuel Public, on doit le défendre ensemble* » ajoute Stéphane Sitbon. Un des rares sujets de consensus à France Télévisions...

A propos du rapport de la Cour des comptes, la Présidente pointe d'abord la responsabilité de l'Etat actionnaire pour expliquer la situation budgétaire de l'entreprise. Mais l'Etat va-t-il entendre cette critique de la Cour des comptes ? On n'en prend pas le chemin. Pour la CGT, cette sélectivité de l'Etat dans les préconisations est insupportable et inacceptable.

Sur le projet de holding, « *il est peut-être urgent d'attendre* » insiste la Présidente qui ajoute « *ne pas avoir changé d'avis sur la nécessité d'un grand service Audiovisuel Public réuni* ». Mais elle estime que le rapport Bloch, qui plaide pour une holding avec de nouvelles filiales, n'aboutira qu'à recréer des silos et donc de la complexité de fonctionnement.

La direction se satisfait par ailleurs du très haut niveau des audiences du 20H et de « *Léa Salamé au 20H qui consolide la formule rallongée* ».

franceinfo.fr reste en forme avec plus de 7M de téléspectateurs par jour, France 4 est en hausse et est même passée devant Gulli. Le succès de la fiction ne se dément pas sur nos antennes et en particulier sur France.tv. La série *Surface* a obtenu 6M de visionnages au global, dont plus de

.../...

50% sur France.tv. La Présidente résume finalement cela en une seule formule : « *Oui le contexte est compliqué, mais on est plébiscités par nos téléspectateurs* ». Mais visiblement l'Etat s'en fiche, comme toujours...

Evidemment, la CGT est longuement revenue sur la dénonciation de l'accord collectif par la direction, que nous contestons par ailleurs en justice. Paradoxalement, alors que la direction se plaint d'un soi-disant immobilisme sur les négociations métiers, cette dénonciation de l'accord collectif va geler toute évolution jusqu'à la conclusion (ou pas) d'un nouvel accord collectif dans plus de deux ans. Un accord vivant est un accord que l'on révisé au fil de l'eau. La direction a fait le choix de la stagnation alors que l'urgence d'avancer sur les métiers du numérique est devant nous.

Côté budget la situation est très préoccupante. La direction confirme qu'il y aura un effort à mener de 120 à 150M€ en 2026 selon les estimations d'inflation. Sans doute pour récompenser l'entreprise et ses salariés, le ministère des finances souhaiterait un retour à l'équilibre dès 2026.

Un exercice tout simplement impossible. La seule possibilité de faire des économies sera une fois de plus de couper dans les programmes avec le risque d'une baisse des audiences et des recettes publicitaires, ce qui pourrait alimenter une spirale infernale d'appauvrissement de nos offres de programmes et in fine une aggravation de la situation financière. Les accords avec les producteurs devraient être remis en question.

La discussion avec l'Etat tournera donc une fois de plus sur le niveau de déficit pour 2026, pour la 2^{ème} année consécutive avec une poursuite de la dégradation de la trésorerie, la hausse des frais financiers et un risque sur les liquidités. Ce qui oblige l'entreprise à emprunter. La direction indique que des ventes d'actifs sont possibles, pour retrouver des marges. Par exemple vendre des immeubles (ceux du Siège ?) et de laisser France Télévisions locataire. Une vision à courte vue puisque si cela améliorera ponctuellement la trésorerie, les charges fixes augmenteront fortement du fait des loyers à payer.

Pour la CGT, plus que jamais l'Etat doit assumer ses responsabilités et assurer le financement des missions qu'il nous a lui-même attribuées. Ou bien dire clairement quelles sont les réformes structurelles et les réductions de périmètre qu'il souhaite engager. Car ce n'est pas à l'entreprise de définir ses missions. La grande question qui perdure depuis des années est donc : que veut l'Etat ?

Projet ici de rapprochement France3 / France Bleu

Il a fallu que la justice s'en mêle pour tordre le bras de la direction et l'obliger à consulter le CSE central sur le projet Ici et les rapprochements entre France 3 et France Bleu.

La direction de France Télévisions continue à prétendre qu'elle a bien-tout-fait-comme-il-fallait, avec, en tête de gondole Philippe Martinetti annonçant toujours les mêmes exemples, sans craindre de tordre les faits et de prendre ses interlocuteurs pour des perdreaux de l'année.

Dans son rapport, l'expert du CSEC note cependant qu'il y a eu plusieurs manquements : lancement des matinales filmées sans consultation des élus, absence d'avis des élus sur le projet de régionalisation qui a substantiellement évolué au fil du temps, évolutions au fil de l'eau sans

que les élus puissent avoir la vision globale du projet. Bref, un projet mené à bas bruit, sans concertation. Ceci nourrit « *un dialogue de sourds, de la défiance* » et alimente l'idée de la dissimulation. Les élus ont eu le sentiment que l'identité de France 3 était gommée, sans que les impacts n'en soient évalués.

L'expert estime qu'il manque un vrai débat sur l'organisationnel, sur les métiers. Il faut un dispositif spécifique de « *discussion explicite* » sur le sujet. Il rappelle que « *la confiance ne se décrète pas, elle se construit* ». Voir [ici le rapport d'expertise](#).

Droit dans ses bottes, M. Martinetti prétend désormais que le projet Tempo aurait remplacé le projet initial de régionalisation. Ah bon ? Première nouvelle ! Et qu'en est-il des programmes ?

Il affirme encore que la direction avait proposé une commission de suivi spécifique. Une proposition tellement peu contraignante pour la direction que les élus n'y ont pas donné suite, estimant qu'il s'agissait d'une manœuvre dilatoire destinée à fourvoyer les juges.

Dans le débat, vif, sur le sujet, pas grand-chose à apprendre, la direction campant sur ses positions sans chercher à convaincre.

Le projet de holding est, certes, venu percuter le dossier des rapprochements entre les deux réseaux, mais les deux entreprises auraient pu décider d'avancer sur le sujet d'elles-mêmes. Sans doute, la situation serait-elle moins floue. Dans le projet de COM (Contrat d'Objectifs et de Moyens) aujourd'hui abandonné, il était prévu de créer des directions communes entre Ici Radio et France 3. A cette remarque, Delphine Ernotte répond : « *On n'est pas d'accord avec Radio France sur les rapprochements entre France Bleu et France 3* ».

En tout cas à l'heure qu'il est, il y a clairement un fort décalage entre la perception de ces rapprochements et la stratégie des entreprises.

Les élus ont rendu [un avis critique sur le projet](#).

Information-consultation sur l'évolution des effectifs 2025

Forcée une seconde fois par le juge des référés d'info-consulter le CSEC sur le projet de compression des effectifs, la direction a communiqué quelques chiffres. Au niveau de l'entreprise, le budget rectifié prévoit pour 2025 une baisse de 163,1 ETP par rapport au réel de 2024.

La disparition de la bosse d'ETP affectés aux Jeux Olympiques en 2024 explique en partie cette baisse drastique. Les secteurs les plus touchés sont ceux de la Gestion, moyens, production et celui de l'Information. Pour atteindre son objectif, la direction compte sur un moindre recours aux salariés non-permanents, sur le non-remplacement de certains départs, et sur « *la manière de planifier et d'organiser le travail* » notamment.

Les élus dénoncent les premiers effets visibles de ce plan au sein du réseau régional où des consignes ont été données de ne plus remplacer les départs des documentalistes. La Présidente dément, précisant que ce sont les directions locales qui décident seules de la répartition des ETP qui leur sont alloués.

Les élus ont voté à l'unanimité le [recours à un expert](#).

Suite au jugement du 2 septembre, la direction a été contrainte de fermer l'accès à la plateforme MedIAGen et en a informé les utilisateurs. C'est bien le défaut de consultation du CSEC, refusé par la direction au printemps 2025, qui est sanctionné par le juge et la cause de cette situation.

Ce qui est important pour la suite, c'est que tous les projets qui incluent de l'IA devront faire l'objet d'une information-consultation des CSE concernés.

La direction a pris acte de ce jugement, ne fait pas appel de la décision et souhaite trouver à l'avenir un moyen de ne pas se retrouver dans cette situation. Dont acte, nous jugerons sur pièce.

Sur le fond du projet MedIAGen, le responsable des technologies par interim, Skander Ben Attia, indique que face à la montée en puissance des usages d'« IA shadow », utilisation par les salariés de modèles d'IA grand public, France Télévisions devait réagir afin d'encadrer les choses et éviter que les données de France Télévisions ne sortent de l'entreprise et servent aussi à nourrir les IA.

L'un des buts du projet est de se donner la possibilité de développement d'assistants spécialisés internes utilisant le langage naturel. Par exemple l'ingestion de très gros documents de notices techniques pour faciliter le travail des exploitants.

Le système ne fonctionne pas sur l'internet en temps réel, mais sur une base internet figée à début 2024 et intégrée dans nos serveurs avec le modèle ChatGPT 4. La direction estime que les outils d'IA vont améliorer la productivité, mais que pour l'instant, on est sur l'encadrement des usages.

Le problème des réponses qui ne sont pas exactes est réel. Et nous sommes pour l'instant plutôt sur un outil permettant de faire des résumés et de la reformulation.

Là encore, la problématique des documentalistes s'est invitée dans le débat. Fantasma ou réalité, certaines directions anticipent la possibilité de remplacer les documentalistes par des systèmes à base d'IA. C'est dire le niveau de considération pour les personnels concernés qui sentent venir le petit robot qui va dévorer leur métier. La direction générale reste pourtant prudente sur le sujet, car il y a visiblement beaucoup de chemin à parcourir pour évaluer la fiabilité de ces outils. Et à quelques mois des élections municipales, le manque de documentalistes pourrait être problématique.

Afin d'explorer tous les impacts potentiels de cet outil d'intelligence artificielle, les élus du CSE central ont désigné un expert spécialiste du sujet. Un rapport sera rendu vers la fin de l'année 2025.

Commission Outre-mer (comptes rendus des réunions des 2 juillet et 24 septembre)

Suite à un « incident », les élus de la commission ont dû rappeler quelques fondamentaux aux représentants de la direction du Pôle Outre-mer assistant à leurs réunions : *« Les élus de la commission Outre-mer tiennent à rappeler l'importance de préserver cette instance comme un espace de travail et de dialogue. Cette commission ne doit être ni une chambre d'enregistrement, ni un espace sous surveillance. Elle doit rester un lieu d'échange, où les élus peuvent s'exprimer sans crainte d'un rappel à l'ordre, une fois de retour dans leur station. Soulever des difficultés, pointer des axes d'amélioration ou alerter sur des dysfonctionnements ne relève pas de la critique gratuite, ni de l'opposition systématique. C'est, au contraire, un signe de notre engagement »*

professionnel et de notre volonté partagée de garantir la qualité du service public, tout en veillant au respect des conditions de travail de chacun et chacune. Les élus n'ont pas à rendre de comptes à leur hiérarchie sur les sujets qui peuvent ou non être soulevés en instance, à Paris. C'est l'une des bases du dialogue social. Charge, ensuite, à la direction d'apporter son éclairage pendant cette instance, si elle ne partage pas certains points de vue évoqués en séance. Les élus de la commission Outre-mer restent attachés à un fonctionnement basé sur des échanges libres et respectueux. Ce sont là les conditions essentielles pour mener ensemble un travail constructif, à la hauteur de nos missions et des enjeux propres à nos territoires. » La directrice du Pôle Outre-mer s'est engagée à faire respecter ces règles. Les Directeur.rices Régionaux sont prévenus.

Vie du Pôle Outre-mer

L'adaptation de l'accueil d'alternants journalistes a commencé en septembre grâce à un partenariat avec l'IJBA : 6 jeunes ultramarins pourront faire l'essentiel de leur cursus en restant dans leur territoire.

Média et public : réforme des rédactions et socle éditorial

Tous les postes clés sont désormais pourvus.

Une étude montre le recul de la TV et de la radio au profit du web et des réseaux sociaux, qui deviendront dominants d'ici 2030, surtout chez les jeunes. Les réseaux sociaux sont désormais la 1^{ère} source d'information quotidienne, mais la TV conserve un rôle de validation de l'info. La direction du Pôle confirme sa mission de développer le quadri-média. Le responsable des Médias et du Public souligne les progrès réalisés en matière de numérique, avec une forte progression des réseaux sociaux, tout en reconnaissant des disparités entre les territoires. Un travail sociologique par zone est prévu pour affiner la stratégie numérique.

La CGT s'inquiète des réorganisations et du manque de moyens pour maintenir la qualité sur tous les supports : manque d'équipements, formation insuffisante et charge de travail accrue.

Situation à Mayotte

Retour à la normale fin juillet pour l'intérieur de la station, mais les travaux extérieurs sont toujours en cours jusqu'à la fin de l'année (étanchéité, couvertures). Un soutien psychologique est toujours mis à disposition.

Projets en cours

Le Plan de Continuité d'Activité (PCA) : une collaboration avec des chercheurs pour renforcer les dispositifs dans chaque station a été mise en place.

Zénon : le déploiement à Malakoff est suspendu tant qu'il ne sera pas stabilisé.

NRCS (Newsboard + OpenMedia) : déploiement achevé dans le bassin Atlantique (St Pierre et Miquelon, Martinique, Guyane, Guadeloupe), le Pacifique d'ici novembre et l'Océan Indien au 1^{er} trimestre 2026.

La direction des Moyens et du Développement a prévu un plan de modernisation technique 2026–2028 portant sur le renouvellement des infrastructures (serveurs, postes, outils de montage et diffusion). Un site pilote sera choisi pour tester avant tout déploiement. Le PAM (Production Asset

Management) jouera un rôle central pour faciliter le travail au quotidien, avec des formations à la clé.

Bilan de l'absentéisme dans les stations Outre-mer au 1^{er} semestre 2025

L'absentéisme reste élevé, supérieur à la moyenne de France Télévisions. Il est principalement dû à la maladie. Les élus demandent des données plus détaillées pour mieux comprendre les causes, souvent liées selon eux à l'organisation du travail. Ils alertent sur la santé au travail et mentionnent que des procédures sont en places.

Bilan de l'emploi dans les stations Outre-mer au 30 mai 2025

1.467 ETP dont 9,2% de non-permanents. 19 départs pour 28 recrutements. L'âge moyen des entrées est de 36,6 ans et l'âge moyen des sortants est de 63,9 ans. La part des femmes dans l'effectif permanent est de 39,1%, loin de l'objectif de 50%. Le recrutement des moins de 30 ans est de 28,6% pour un objectif de 32%.

La CGT déplore le manque d'efficacité de la politique RH. L'effort budgétaire reste important. Les réductions d'effectifs prévues en 2026 sont très inquiétantes. La direction souhaite répartir les efforts de manière équitable entre les stations et Malakoff, en limitant les suppressions de postes. La priorité est donnée à l'anticipation et à la reconfiguration progressive.

Prévoyance invalidité pour les salariés de Nouvelle-Calédonie, Polynésie et Wallis-et-Futuna

Les négociations ont commencé pour le prochain contrat santé-prévoyance valable à partir du 1^{er} janvier 2027. L'élargissement des prestations de prévoyance pour les salariés de Nouvelle-Calédonie, Polynésie et Wallis-et-Futuna a été demandé par toutes les organisations syndicales. Le contrat actuel reste en vigueur jusqu'au 31 décembre 2026.

Déménagement de Malakoff à MFTV

Le 21 septembre, les membres de la commission ont visité les nouveaux locaux du Pôle Outre-mer : régies, studios, plateau virtuel. Le centre de diffusion reste en travaux et fera l'objet d'une visite ultérieure.

En CSEC, une élue de Malakoff a lu une [déclaration commune sur les difficultés rencontrées par les salariés à cause du déménagement.](#)

[L' élu représentant La Réunion s'est également exprimé en CSEC sur la situation de sa station.](#)

Information sur la mise en place d'un Centre de Services Applications

Un projet en apparence anodin qui va permettre à France Télévisions de faire des économies sur des prestataires de maintenance pour 140 applications internes de France Télévisions. En effet, ces dernières ne sont actuellement plus maintenues en condition opérationnelle par leurs éditeurs. D'où un risque d'obsolescence qui nécessite de trouver des solutions.

Un appel d'offres a donc été passé pour remettre en question le fonctionnement actuel avec de multiples prestataires afin de rationaliser les coûts. La grande question sera la qualité du service

qui sera rendu, compte tenu de l'externalisation de 95% de l'activité en zone C, c'est-à-dire à l'extérieur de l'Union Européenne. Une belle illustration également de la désindustrialisation de la France avec l'appui d'une entreprise de service public. Oui, c'est plus cher en France mais ce sont nos emplois !

Adaptation du processus de gestion des demandes d'achats/commandes hors programmes

Selon le patron de la Direction des achats hors programmes, l'objectif principal est d'améliorer la conformité de la politique d'achat et l'utilisation du bon accord cadre par les prescripteurs. En effet, la qualité des commandes saisies dans l'outil de gestion Ariane serait insuffisante par rapport à nos règles de gestion interne, nos spécificités et le volume de commandes.

La contractualisation se fait aujourd'hui à travers deux applications qui ne se parlent pas. La direction souhaite optimiser au maximum, car nous avons un volume de flux important avec 30.000 commandes par an pour près de 8.000 fournisseurs et 800 préparateurs internes qui font des demandes d'achats via Ariane. A terme, la volumétrie devrait diminuer grâce à la mise en place de catalogues plus complets concernant plus de 50% du volume d'achats. Selon la direction, il sera nécessaire de diminuer le nombre de préparateurs en privilégiant les personnes expérimentées, pour plus d'efficacité. Un portail fournisseur sera créée pour simplifier les démarches. Il n'y aura pas d'impact sur les gestionnaires administratifs nous promet la direction.

Cette nouvelle procédure d'achat sera déployée en janvier 2026.

Information/consultation sur la résiliation du bail de Ponant Parc

Le bail de ce site parisien proche du Siège prendra fin au 2^e trimestre 2026. La direction pourra ainsi se libérer d'un loyer de 2M€/an. Une partie des personnels a déjà été transférée dans les autres bâtiments parisiens du groupe. Pour savoir où et quand seront transférés les autres, il faudra attendre l'information-consultation du CSE Siège.

Sur le principe de la résiliation du bail, les élus du CSEC ont rendu un avis en prenant acte de cette décision à [lire ici](#). Sur les conditions du déménagement, et surtout celles de l'accueil dans les nouveaux sites, les élus s'en remettent à l'expertise des élus du Siège.

Paris, le 24 octobre 2025

Élu·es CGT



Titulaires

Martine Briand (Saint Pierre et Miquelon La 1^{ère}), Jean-Hervé Guilcher (France 3 Bretagne), Arnaud Hudelot (Siège), Véronique Lamartinière (Martinique La 1^{ère}), Michela Law (Siège), Katalina Lutui-Tipotio (Wallis et Futuna La 1^{ère}), Pierre Mouchel (France 3 Nouvelle-Aquitaine), Aminat Ouildamedine (Mayotte La 1^{ère}), Sophie Pignal (Siège), Thierry Pujo (France 3 Nouvelle-Aquitaine), Aurélie Schiller (Siège), Christian Tangapiganin (Réunion La 1^{ère}),

Suppléant·es

Malika Aït-Ouakli (Siège), Abal Kassim Ali Combo (Mayotte La 1^{ère}), François Badaire (Siège), Karine Cévaër (France 3 Bretagne), Rabéa Chakir Trebosc (France 3 Nouvelle-Aquitaine), Alexis du Retail (Siège), Chantal Frémy (France 3 Occitanie), Claudine Gilbert (Siège), Jean-Hugues Lec Kao (Réunion La 1^{ère}), Lupon Stéphane (Martinique La 1^{ère}), Kasoa Manufekai (Wallis et Futuna La 1^{ère})

Représentant syndical – Laurent Maas (France 3 Grand Est)